

dodis.ch/59548

*L'ancien Conseiller fédéral Droz au Ministre de Suisse à Paris, Lardy*¹

[POSTE COMME GOUVERNEUR PROVISOIRE DE LA CRÈTE]

Berne, 10 juin 1897

Votre lettre d'hier² modifie un peu ma première impression. D'abord, je me rends mieux compte de la grande difficulté qu'aura un gouverneur étranger, dans un pays autonome, à concilier les susceptibilités nationales avec les exigences d'une bonne et ferme administration. Je m'étais représenté qu'il pourrait s'entourer, non seulement pour le militaire, mais pour le contrôle sur la marche des affaires, d'hommes possédant toute sa confiance, et qui, pour le début du moins, ne pourraient être exclusivement pris dans les éléments crétois. Il me semble, d'après votre lettre, que ce ne pourra guère être le cas, et que je me trouverais directement en face du conseil restreint nommé pour l'assemblée nationale. Cette perspective ne laisse pas d'être inquiétante. Il faudrait évidemment que je connusse bien exactement la nature de mes rapports avec la représentation nationale; sinon, les conflits seraient à redouter. Tout autre est la situation du *High Commissioner*³ à Chypre; il a derrière lui un grand pays,⁴ c'est-à-dire une volonté unique, capable de se faire obéir. Tant que les amiraux seront là, s'ils sont inspirés d'une pensée commune, tout s'arrangera de force ou de gré. Mais une fois partis, la situation peut devenir fort difficile, si elle n'est pas réglée d'avance. Il est possible que les éclaircissements qui me seront fournis me rassureront à cet égard. Mais je devrais dès l'abord insister sur ce point fondamental.

Dans ma première réponse,⁵ je n'ai pas abordé la question du traitement, attendant de voir ce qui serait proposé. Il ne m'est pas possible de me rendre compte de ce que vaut là-bas un traitement annuel de 50 mille francs, ni des frais que j'aurais à faire. En revanche, je dois relever que si je devais quitter mon poste actuel,⁶ sans avoir la perspective certaine de trouver un dédommagement très ample, quoi qu'il arrive, je ne pourrais le faire par considération pour les miens qui, comme vous le savez, vivent de mon gain. Il est clair qu'une somme de cent mille francs

1 CH-BAR#J1.139#1974/77#800* (D.058-5). Cette lettre est rédigée et signée par l'ancien Conseiller fédéral Numa Droz et envoyée au Ministre de Suisse à Paris, Charles Lardy.

2 Lettre du Ministre Lardy à l'ancien Conseiller fédéral Droz du 9 juin 1897, CH-BAR#J1.139#1974/77#800* (D.058-5).

3 Walter Joseph Sendall.

4 Le Haut-Commissaire Sendall est le Gouverneur colonial de la Grande-Bretagne à Chypre.

5 Lettre de l'ancien Conseiller fédéral Droz au Ministre Lardy du 8 juin 1897, CH-BAR#J1.139#1974/77#800* (D.058-5).

6 Directeur de l'Office central des transports internationaux par chemins de fer.

ne saurait représenter ce dédommagement, de bien loin, et qu'il faudrait chercher une solution différente.

Les préoccupations de santé tiendront aussi une grande place dans ma décision finale. Madame Droz commence à peine à se remettre d'une longue maladie. Moi-même, j'ai été passablement fatigué par les soins que je lui ai donnés, et j'aurais besoin de quelque repos avant d'entreprendre une si grosse tâche. Ce n'est qu'après avoir pris l'avis des médecins que nous pourrons nous prononcer.

Je pense aussi qu'un entretien avec M. Hanotaux sera le moyen le plus rapide de tirer le tout au clair et je me rendrai à Paris, sur son désir.

Ce me sera une très agréable occasion de vous revoir en même temps que d'échanger nos vues sur bien des points qu'il serait trop long d'aborder dans une lettre.

Quoi qu'il en soit, vous savez que je demeure votre très dévoué et affectionné
Droz⁷

Je suis confus que vous ayez dû prendre la peine de recopier ma lettre. Mais il était trop tard pour que je le fasse moi-même. J'ai gardé copie de celle-ci.

⁷ Pour la suite de l'affaire, cf. QdD 13, doc. 25, dodis.ch/59549, ainsi que le dossier CH-BAR#J1.139#1974/77#800* (D.058-5).